COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

1ère SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC) DANS LE CADRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (COPAX)

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEEAC REUNIS EN CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SECURITAIRE EN REPUBLIQUE DU TCHAD

Brazzaville, République du Congo, le 04 juin 2021

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), réunie à Brazzaville, en République du Congo, le 4 juin 2021, en session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ;

Considérant les dispositions du Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), entré en vigueur le 28 août 2020 et dont le Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) est partie intégrante ;

Réaffirmant notre attachement aux principes fondamentaux et valeurs partagées de non-indifférence, de solidarité, de responsabilité collective, de subsidiarité, de complémentarité, de non-agression, d'assistance mutuelle, de bonne gouvernance, de respect de l'Etat de droit, et de rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement consacrés dans les instruments juridiques et politiques pertinents de l'Union Africaine et de la CEEAC ;

Ayant à l'esprit les principes d'indépendance, de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats consacrés dans les mêmes instruments ;

Considérant également l'obligation des Etats membres de ne pas tolérer ou favoriser la naissance ou l'activisme sur leur territoire de tout mouvement de mercenariat, de terrorisme, de subversion ou de rébellion dirigé contre un autre Etat, de ne pas recourir à la force pour le règlement des différends entre Etats membres de la Communauté en œuvrant à la création d'un climat de bon voisinage entre les Etats et de rechercher en toutes circonstances des mesures nécessaires pour améliorer la gouvernance intégrée des frontières et leurs relations fraternelles, conformément aux principes et instruments pertinents régissant les relations interafricaines et pris dans le cadre de l'article 3 du Protocole relatif au COPAX;

Prenant note du rapport de la Commission sur la situation politique et sécuritaire en République du Tchad, y compris ses conclusions et recommandations ;

Notons que la situation sécuritaire qui prévaut en République du Tchad depuis le 11 avril 2021 est consécutive à une tentative de prise de pouvoir par un groupe de prétendus rebelles, servant de mercenaires aux factions libyennes, lourdement armé et équipé, venu de l'extérieur, dans les rangs duquel se trouve un nombre important d'étrangers, dont des terroristes et extrémistes violents ;

Notons ensuite avec une profonde préoccupation que la décision des Nations Unies et des grandes puissances, relative à l'expulsion des mercenaires et combattants étrangers du territoire libyen, sans aucune mesure d'accompagnement, a des conséquences en termes de déstabilisation des pays voisins et du Sahel, ainsi que l'intensification de la circulation illégale des armes ;

Déplorons et Condamnons fermement les atteintes à l'intégrité territoriale de la République du Tchad du fait d'une agression extérieure ayant conduit à la mort du Maréchal IDRISS DEBY ITNO, Président de la République, et des éléments des forces de défense et de sécurité du Tchad ;

Condamnons également sans ambiguïté le recours à la violence armée dans la lutte politique et au mercenariat dans la conquête du pouvoir, la circulation illégale et le trafic illicite des armes, les tentatives d'exportation de l'extrémisme violent en Afrique centrale, ainsi que toutes les formes d'ingérence et d'agression extérieures ;

Saluons respectueusement la mémoire du Maréchal du Tchad, tombé sur le champ d'honneur, ainsi que son action au service aussi bien de la préservation de l'intégrité territoriale, l'unité et la sécurité de la République du Tchad que de l'intégration et de la sécurité régionale en Afrique centrale ;

Exprimons la solidarité des autres Etats et peuples de la Région à l'endroit de la famille de l'illustre disparu, du gouvernement et du peuple tchadien pour la perte énorme que représente le décès sur le champ de bataille du Maréchal IDRISS DEBY ITNO ;

Notons enfin que la transition mise en place consécutivement à la mort du Maréchal IDRISS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, sur le champ de bataille pour la défense de l'intégrité territoriale et la sécurité de son pays relève des circonstances exceptionnelles inattendues et répond à un souci d'éviter un chaos susceptible de conduire irrémédiablement à l'effondrement de l'Etat ;

Conscients que la situation dont la République du Tchad a fait l'objet aurait pu mettre en péril son intégrité territoriale et les fondements, aussi bien de son unité que de son existence en tant qu'Etat souverain, et menacer gravement la sécurité et la paix dans la région d'Afrique centrale ;

Prenons note des mesures prises par les autorités de la transition pour préserver la sécurité, l'unité, l'intégrité, la souveraineté ainsi que la

continuité de l'Etat, y compris le respect des engagements internationaux de la République du Tchad ;

Prenons en conséquence acte, et particulièrement, sans préjudice du principe du rejet des changements anticonstitutionnels consacré dans la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, de la suspension de la Constitution tchadienne de 2018 et de la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition, l'adoption d'une Charte de la Transition, la nomination d'un Gouvernement de large ouverture dirigé par un Premier Ministre civil ainsi que de l'annonce d'un dialogue national et de la création d'un Conseil National de Transition comme organe législatif ;

Soucieux d'accompagner le peuple frère et les autorités de transition de la République du Tchad dans la voie de la réconciliation nationale, le renforcement de l'unité nationale, la préservation des acquis de la démocratisation, la consolidation de la gouvernance démocratique et la stabilité politique ;

Déterminés à appuyer fortement le processus de transition politique en République du Tchad et à assurer un accompagnement technique et politique de la Communauté sur son déroulement et sa mise en œuvre ;

Encourageons les autorités de la transition à organiser dans les meilleurs délais un dialogue national inclusif, consensuel et apaisé en vue de l'adoption d'une feuille de route de la réconciliation nationale et tenir les échéances électorales à venir ;

Appelons tous les acteurs politiques et toutes les forces vives tchadiens à avoir sans cesse à l'esprit l'intérêt supérieur de la nation et le bien du peuple tchadien et à coopérer sincèrement et efficacement en vue de l'atteinte des objectifs de la transition politique dans un délai de dix-huit (18) mois ;

Encourageons également tous les acteurs politiques et toutes les forces vives tchadiens, y compris ceux de la diaspora et ceux qui avaient choisi la lutte armée, à s'engager résolument dans la voie de la réconciliation nationale et du dialogue en vue de la construction de l'unité nationale et de la détermination d'un avenir commun au sein d'un Etat-nation démocratique, stable, jouissant de la sécurité et d'une paix durable ;

Exhortons les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux à appuyer la République du Tchad à relever les défis liés à cette phase critique de son histoire, tant sur le plan sécuritaire que sur celui de la réussite de la transition ;

Exhortons également les Etats membres de la Communauté qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour assurer, dans un délai raisonnable, leur adhésion à la Convention de l'OUA sur l'Elimination du Mercenariat en Afrique ; et à tout mettre en œuvre individuellement et collectivement pour empêcher le développement du mercenariat et le recours aux mercenaires dans les limites territoriales de la Région d'Afrique centrale ;

Exhortons enfin les Etats membres de la Communauté à ratifier et à mettre en œuvre la Convention dite de Kinshasa sur les Armes Légères et de Petit Calibre en vue de prévenir, empêcher, éradiquer et réprimer sévèrement la circulation illégale des armes de guerre en tant que facteur de maintien et de développement de l'insécurité dans les Etats membres et dans l'ensemble de la Région ;

Plaidons pour une action diplomatique concertée entre les commissions de la CEEAC et de l'UA auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de la mise en place d'un mécanisme international de contrôle et de suivi du processus de retrait et d'expulsion des mercenaires et combattants étrangers engagés dans le conflit libyen et dans les autres Etats voisins du Tchad afin d'éviter une déstabilisation de la Région d'Afrique centrale ;

Instruisons le Président de la Commission de:

- Apporter aux autorités de la transition, à travers la Commission assitée d'une légère équipe technique de la Commission à déployer au Tchad, l'accompagnement nécessaire à la réussite de la transition politique jusqu'à la mise en place des autorités et institutions issues des futures élections démocratiques ;
- Contribuer, à travers des avis techniques et conseils, aux initiatives des acteurs de la transition politique en vue d'atteindre les objectifs de l'accompagnement de la CEEAC ;
- Assister également les autorités tchadiennes dans leurs efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires à la réussite de la transition politique ;
- Mener sans tarder des consultations auprès des Etats membres de la Communauté afin de mobiliser leurs contributions matérielles et financières respectives en soutien à la transition en République du Tchad ;
- Développer et assurer la mise en œuvre effective des politiques régionales de lutte contre les nouvelles menaces sécuritaires comme le mercenariat, le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée ;

- Convoquer dans les meilleurs délais possibles une réunion des agences nationales de renseignement en vue d'examiner la question du mercenariat dans la région d'Afrique centrale ;
- Mettre en place un groupe de travail permanent sur le Mercenariat dans la région en vue de proposer aux organes délibérants de la Communauté des solutions pour lutter efficacement et éradiquer les activités de mercenariat en Afrique Centrale ;
- Etablir une coopération efficace avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) en vue de renforcer les réponses régionales face aux nouvelles menaces sécuritaires, y compris la criminalité transnationale organisée ;
- Renforcer la coopération entre les agences nationales de renseignement dans la prévention des menaces, leur analyse et compréhension, la collecte et le partage des renseignments, ainsi que dans la construction des réponses aux nouvelles menaces sécuritaires ; et
- Faire rapport régulièrement au Président en exercice de l'évolution de la transition politique au Tchad et de la mise en œuvre des mesures adoptées dans la lutte contre le mercenariat dans la région d'Afrique centrale et les autres menaces sécuritaires associées.

Enfin demandons aux partenaires techniques et financiers de soutenir, à travers tous les types d'appui possibles, l'accompagnement de la CEEAC en République du Tchad au service à la fois d'une transition politique inclusive, consensuelle et apaisée et du renforcement de la paix et de la sécurité de l'ensemble de la région d'Afrique centrale.

Fait à Brazzaville, le 04 juin 2021